

## Avis public de révision de la liste électorale

Ville de Percé

Date du scrutin : 27 octobre 2024

Par cet avis public, Gemma Vibert, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 24 septembre 2024. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
  - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
  - Le 4 septembre 2024 :
    - vous aviez la citoyenneté canadienne;
    - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
    - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.
  - De plus, vous deviez, le 4 septembre 2024, remplir l'une des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
    - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : Hôtel de ville, 137, route 132 Ouest, Percé

Jours	Heures
Le 10 octobre 2024	de 10 h à 13 h de 14 h 30 à 17 h 30 de 19 h à 22 h
Le 11 octobre 2024	de 10 h à 13 h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : Hôtel de ville, 137, route 132 Ouest, C. P. 99, Percé (Québec) G0C 2L0  
Téléphone : 418 782-2933, poste 92003

Donné à Percé, le 25 septembre 2024.

-----  
Gemma Vibert,  
Présidente d'élection